

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 169 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée

par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-004-16400/24/CM**

### **■ Approbation des engagements techniques et financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation du projet WE-Z dans le cadre du programme européen EUI 2021-2027 - Initiative urbaine européenne 93492**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

#### **La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine :**

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes thématiques de l'Union européenne (UE). Cet objectif se trouve également affirmé dans le cadre de la revoyure de l'Agenda de Développement Economique adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 30 juin 2022.

Dans ce cadre, la programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre Métropole. L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines, et également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine. En particulier, les programmes européens thématiques tel que l'Initiative Urbaine Européenne (EUI 2021-2027) constituent un outil très précieux au service de l'expérimentation de solutions innovantes.

#### **Le programme « Initiative Urbaine Européenne » 2021-2027 :**

Le paquet législatif de la politique de cohésion pour 2021-2027 comprend la mise en place du programme EUI 2021-2027, un instrument de l'UE, successeur du programme Actions Innovatrices Urbaines (UIA 2014-2020) mise en oeuvre pendant la période de programmation 2014-2020. Ce programme est un outil essentiel pour soutenir les villes et métropoles, pour renforcer les capacités et les connaissances, pour soutenir l'innovation et développer des solutions innovantes transférables et évolutives aux défis urbains pertinents pour l'UE. L'objectif ultime est d'encourager l'utilisation des principaux programmes de la politique de cohésion dans les zones urbaines avec des innovations ayant fait leurs preuves, en particulier ceux qui bénéficient du soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour des objectifs spécifiques, et de renforcer les capacités d'innovation des villes et métropoles en tant que bénéficiaires ou intermédiaires dans la gestion de ces fonds.

Les projets EUI 2021-2027 sont sélectionnés par le biais d'appels à propositions sur un ou plusieurs thèmes proposés par la Commission européenne (CE). L'EUI 2021-2027 dispose d'un budget FEDER total de 450 millions d'euros.

Au travers de la délibération du Conseil métropolitain n°IVIS-001-13100/22/CM votée le 15 décembre 2022, la proposition suivante a été adoptée : « est approuvée la faculté pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen EUI pendant toute la période de programmation 2021-2027 ».

#### **Le projet « WE-Z » :**

Dans le cadre de l'appel à projets du 10 octobre 2022 publié par la Commission européenne, la Ville de Rome a transmis, en tant qu'Autorité urbaine principale et bénéficiaire des co-financements européens, la candidature du Projet *WE-Z - Bien-être émotionnel des générations Z : reconnexion des communautés et des espaces urbains*, au travers d'une déclaration du 17 janvier 2023 signée par Monsieur le Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Rome.

Le projet WE-Z teste un modèle transitionnel de régénération urbaine pour améliorer la santé mentale de publics jeunes fragiles autour de la co-création d'aménagements dans des quartiers en rénovation à Rome. Le projet We-Z expérimentera une approche innovante démedicalisée de la régénération urbaine à travers l'activation des imaginaires collectifs et des activités de co-création. We-Z réactivera les liens affectifs entre les personnes et les lieux et construira un quartier attractif, basé sur des espaces et des objets transitionnels pour déclencher l'engagement actif et autoréflexif des jeunes.

Pour mener à bien ce projet, onze partenaires locaux sont mobilisés autour de la Ville de Rome.

Les activités du projet « WE-Z » débuteront au cours du premier semestre 2024, pour une durée de 4 ans jusqu'au dernier trimestre 2027.

#### **Les activités de transfert du projet « WE-Z » et l'implication de la Métropole :**

Les processus et les résultats de l'expérimentation seront suivis par des Partenaires de transfert, villes et métropoles d'autres pays afin de soutenir et renforcer la transférabilité et la reproductibilité des solutions innovantes testées dans toute l'UE.

La Ville de Rome a proposé à la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au projet WE-Z aux côtés de la Ville de Lisbonne (Portugal) et de la Ville de Ramnicu Valcea (Roumanie). La Métropole a répondu favorablement à cette proposition, au travers d'une déclaration du 29 février 2024 signée par Madame la Présidente.

L'implication de la Métropole, aux côtés des Villes de Lisbonne (Portugal) et Ramnicu Valcea (Roumanie), en tant que Partenaire de Transfert, débuteront au cours du premier semestre 2025, pour une durée de 3 ans jusqu'au dernier trimestre 2027, avec les activités suivantes :

- La participation à des séminaires de transfert à Rome, Lisbonne et Ramnicu Valcea,
- L'organisation d'un séminaire de transfert sur notre territoire métropolitain,
- L'analyse de la transférabilité et de la faisabilité sur notre territoire de la solution mise en œuvre par Rome dans le projet WE-Z.

#### **Le budget du projet « WE-Z » dédié à la Métropole :**

Pour sa participation au projet « WE-Z », la Métropole dispose d'un budget dédié de 150 000,00 Euros cofinancé à hauteur de 80 % par le FEDER pour un montant de 120 000,00 Euros. Le cofinancement à la charge de la Métropole, s'élève à 20 % du budget pour un montant de 30 000,00 euros. Le co-financement à la charge de la Métropole, à hauteur de 20% du budget pour un montant de 30 000,00 Euros, sera assuré par les coûts de personnel et de frais administratifs déjà couverts par la Métropole.

Le co-financement européen ne sera pas perçu par un processus de remontée de dépenses et de certification, mais de la manière forfaitaire suivante :

- 36 000,00 euros correspondant à 30% du co-financement européen en 2024,
- 84 000,00 euros correspondant à 70% du co-financement.

Le budget de la Métropole pourra couvrir les dépenses suivantes : coûts du personnel, déplacements et expertise externe et services.

Aux côtés des deux autres Partenaires de transfert du projet, la Métropole Aix-Marseille-Provence est invitée à signer une Annexe à la Convention de partenariat du projet « WE-Z » liant la Ville de Rome et ses 11 partenaires locaux.

Cette annexe à la convention de partenariat du projet « WE-Z » en langue anglaise est joint au présent rapport (annexe n°1).

Une traduction en langue française de cette annexe à la convention de partenariat du projet « WE-Z » est jointe au présent rapport (annexe n°2).

En parallèle, il est présenté au Bureau de la Métropole l'approbation de l'Annexe 4 à la Convention de partenariat du projet WE-Z dans le cadre du programme européen EUI 2021-2027 - Initiative urbaine européenne, approuvant l'engagement de la Métropole en tant que Partenaire de transfert, pour la mise en œuvre des actions et activités relevant de sa propre participation technique dans le cadre du projet « WE-Z ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Règlement n°2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;
- L'appel à projets du programme européen EUI du 10 octobre 2022 publié par le Conseil régional des Hauts-de-France, par délégation de la Commission européenne ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 011-1785/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant la possibilité pour la Métropole de répondre aux appels à projets du programme Actions Innovatrices Urbaines (UIA) 2014-2020 ;
- La délibération n°ECO 002-5492/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 février 2019 approuvant les engagements techniques et financiers de la Métropole pour la réalisation du projet DIAMS dans le cadre du programme européen UIA 2014-2020 ;
- La délibération n°ECO 017-5356/19/BM du Bureau de la Métropole du 28 février 2019 approuvant la convention de partenariat et du contrat de subvention du projet DIAMS dans le cadre du programme européen UIA 2014-2020 ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant Actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- Le Guide EUI - Initiative urbaine européenne - publié le 7 octobre 2022 publié par le Conseil régional des Hauts-de-France, par délégation de la Commission européenne ;
- La délibération n°IVIS-001-13100/22/CM du Conseil métropolitain du 15 décembre 2022 approuvant la faculté pour la Métropole de répondre aux appels à projets du programme « Initiative Urbaine Européenne » pendant toute la période de programmation 2021-2027 ;
- Le formulaire de candidature du projet « WE-Z » déposé par la Ville de Rome au Conseil Régional des Hauts-de-France, par délégation de la Commission européenne, le 17 janvier 2023 ;
- La notification d'approbation du projet « WE-Z » n°EUI01-186 du 13 juin 2023 par le Conseil régional des Hauts-de-France, en tant qu'Autorité de gestion du programme européen EUI 2021-2027 ;

- Le Contrat de subvention du projet « WE-Z » n°EUI01-186 du 12 octobre 2023 entre le Conseil régional des Hauts-de-France et la Ville de Rome ;
- La convention de partenariat du projet « WE-Z » n°EUI01-186 du 14 février 2024 entre la Ville de Rome et les onze partenaires locaux ;
- La lettre d'intention de la Métropole du 29 février 2024 pour la participation au projet « WE-Z ».

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que les axes prioritaires du programme européen EUI 2021-2027 - Initiative urbaine européenne - représentent un enjeu essentiel pour la Métropole, notamment en matière de régénération urbaine ;
- La volonté affichée par la Métropole de faire preuve d'audace, de créativité et de trouver des solutions aux défis complexes du territoire qui vont au-delà des politiques et services traditionnels ;
- Le programme européen EUI 2021-2027 offre aux collectivités territoriales de l'Union européenne un cadre pour expérimenter des idées nouvelles, incertaines et donc risquées ;
- Que les objectifs généraux du programme d'actions du projet « WE-Z » sont pertinents et conformes aux projets urbains métropolitains.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvé l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant que Partenaire de transfert, pour la mise en œuvre des actions et activités relevant de sa propre participation technique, dans le cadre du projet « WE-Z ».

#### **Article 2 :**

Les dépenses valorisées seront inscrites au budget principal de l'exercice 2025 sur les chapitres 011 et 012.

La recette correspondante sera constatée au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 74, nature 74772, fonction 515.

La recette relève de la politique « Habitat et inclusion », de la sous-politique « Renouvellement urbain » et du programme « Renouvellement urbain » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DFPM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Fonds européens  
Relations internationales

Vincent LANGUILLE